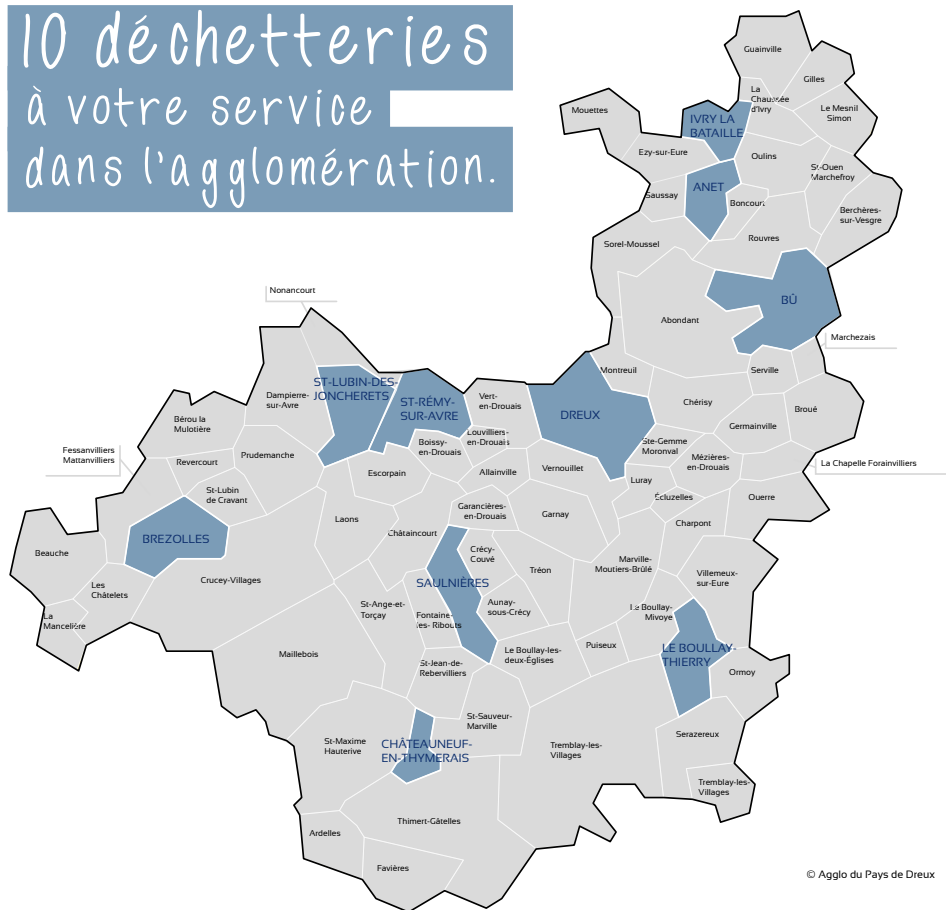




horaires,  
localisation,  
infos pratiques...

10 déchetteries  
à votre service  
dans l'agglomération.



© Agglo du Pays de Dreux

**1 • ANET (28260)**

Route d'Oulins (cf p.5)

**2 • BREZOLLES (28270)**

Route de Beauce (cf p.5)

**3 • BÛ (28410)**

Rue d'Anet (cf p.6)

**4 • CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS (28170)**

Z.I. Saint Arnoult (cf p.6)

**5 • DREUX (28100)**Rue Notre-Dame de la Ronde,  
Z.I. des Livraindières  
02 37 50 05 98 (cf p.7)**6 • IVRY-LA-BATAILLE (27540)**

Route de la Couture - CD 59 (cf p.7)

**7 • LE BOULLAY-THIERRY (28500)**

Route départementale 325 (cf p.8)

**8 • SAINT-LUBIN DES JONCHERÊTS (28350)**

Rue Descartes (cf p.8)

**9 • SAINT-RÉMY-SUR-AVRE (28380)**

Chemin des bois de Chaumont (cf p.9)

**10 • SAULNIÈRES (28500)**

Lieu-dit La Grande Vallée (cf p.9)

Le gardien de la déchetterie  
est là pour vous GUIDER !

**Le gardien de la déchetterie est responsable du site.**

Il est là pour vous **guider**, vous **conseiller** mais aussi **vérifier la qualité de vos apports**.

Le règlement intérieur de la déchetterie est disponible sur simple demande auprès du gardien.

Il vous permet d'en connaître toutes les règles de fonctionnement :

**Quelques points essentiels :**

« Les particuliers sont limités à 2m<sup>3</sup> par jour sauf à Dreux (pas de limitation journalière) »  
Cela permet de ne pas engorger la déchetterie et de pouvoir accueillir tous les usagers.

« Il est formellement interdit de se livrer au chiffonage »  
Le fait de récupérer des matériaux ou des déchets dans l'enceinte de la déchetterie est interdit, ceci est considéré comme du vol.

Pour leur sécurité, les usagers doivent se référer aux règles de sécurité suivantes :  
« Respecter les règles de circulation sur le site » & « Ne pas descendre dans les bennes ».

**Dans tous les cas, respectez les instructions du gardien.**

**Cas particuliers :**

L'amiante est un matériau dangereux qui ne peut être traité en déchetterie comme un autre déchet.

C'est pour cela que, dès 2015, l'Agglo du Pays de Dreux va mettre en place des journées de récupération de l'amiante dans certaines déchetteries du territoire ( Dreux, Anet, Châteauneuf-en-Thymerais, Ivry-la-Bataille et Saint-Lubin des Joncherêts). Cette prestation est gérée intégralement par un prestataire privé.

Chaque particulier possédant une carte déchetterie pourra déposer son amiante **qui sera facturée au poids**.

Les dates et horaires de récupération sont affichées en déchetteries et sur le site internet [www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

# { les déchetteries à votre disposition }



- PARTICULIERS -  
1 seule carte pour toutes  
les déchetteries... UN ACCES FACILITE !!

## Comment vous la procurer ?

En fournissant une copie des documents suivants :

- **Pièce d'identité,**
- **Justificatif de domicile** (au même nom que la pièce d'identité),



### PAR VOIE POSTALE :

envoyez sur papier libre : nom, prénom, adresse et numéro de téléphone, ainsi que les documents demandés ci-dessus à :

Agglo du Pays de Dreux  
« Demande de carte déchetterie »  
4 rue de Châteaudun - BP 20159  
28103 Dreux Cedex.



### PAR INTERNET :

onglet « Déchets », rubrique « vos demandes »  
envoyer les documents à  
dechets@dreux-agglomeration.fr



### A L'ACCUEIL DE PROXIMITE :

en vous rendant au siège de l'Agglo  
ou à l'accueil de proximité le plus proche  
de chez vous.

### QUOTAS À RESPECTER

Les particuliers  
sont limités à  
2m³/j dans toutes  
les déchetteries  
sauf celle de  
Dreux

Déchets verts 24m³/an	
Gravats 6m³/an	
Bois 6m³/an	
Encombrant 20m³/an	

Au-delà, les apports  
seront acceptés mais  
facturés.



Votre carte est nominative,  
vous ne pouvez en aucun cas la  
céder à une tierce personne.

En cas de non respect du règlement  
intérieur, le contrevenant encourt des  
sanctions pouvant aller de 38 € à 1500 €. La carte d'accès en déchetterie pourra être également bloquée en cas de récidive.

En cas de perte ou de vol, toute réédition  
vous sera facturée 5€.



## ANET (28260) Route d'Oulins

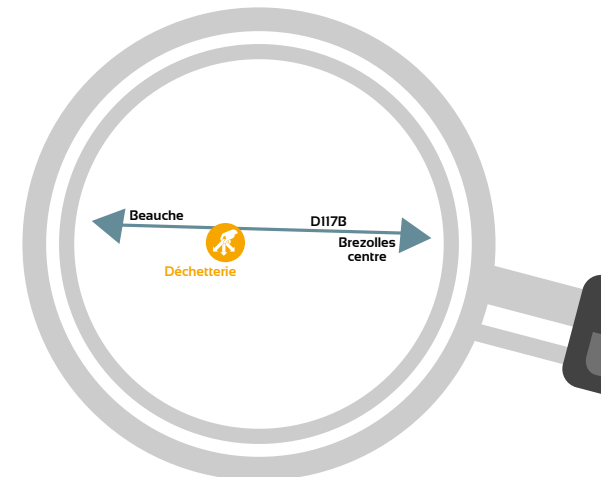


lundi	mardi	mercredi
9h / 12h 14h / 18h	FERMÉE	9h / 12h 14h / 18h
14h / 17h		14h / 17h
jeudi	vendredi	samedi
FERMÉE	9h / 12h 14h / 18h	9h / 12h30 13h30 / 18h
	14h / 17h	9h / 12h 14h / 17h

**FERMÉE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.**  
 Été : du 15 mars au 14 novembre.  
 Hiver : du 15 novembre au 14 mars.

## BREZOLLES (28270)

Route de Beauche



lundi	mardi	mercredi
FERMÉE	14h / 18h	14h / 18h
FERMÉE	14h / 17h	14h / 17h
jeudi	vendredi	samedi
FERMÉE	14h / 18h	9h / 12h30 13h30 / 18h
	FERMÉE	14h / 17h

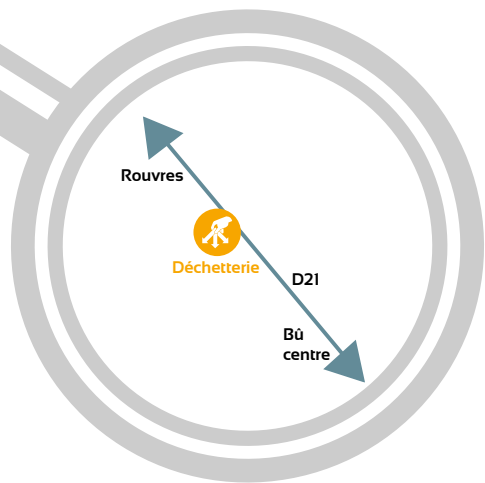
**FERMÉE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.**  
 Été : du 15 mars au 14 novembre.  
 Hiver : du 15 novembre au 14 mars.

# { les déchetteries à votre disposition }



## BÛ (28170)

Rue d'Anet



	lundi	mardi	mercredi
	14h / 18h	14h / 18h	14h / 18h
	14h / 17h	FERMÉE	FERMÉE
	jeudi	vendredi	samedi
	14h / 18h	14h / 18h	9h / 12h30 13h30 / 18h
	FERMÉE	14h / 17h	9h / 12h 14h / 17h

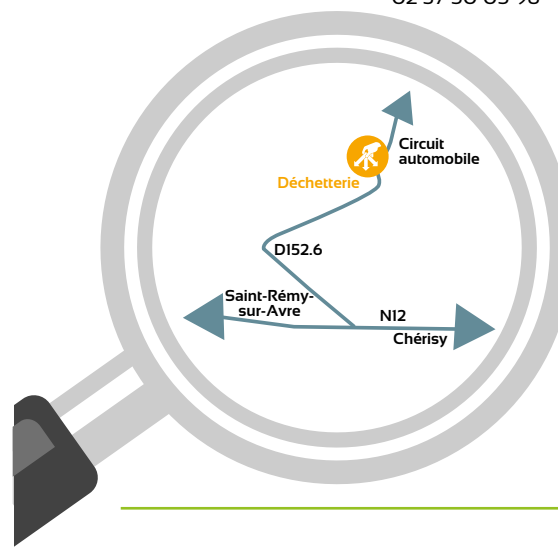
**FERMÉE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.**  
 Été : du 15 mars au 14 novembre.  
 Hiver : du 15 novembre au 14 mars.

# { les déchetteries à votre disposition }



## DREUX (28100)

Rue Notre-Dame de la Ronde  
02 37 50 05 98



	lundi	mardi	mercredi
	9h / 12h 13h30 / 18h30	9h / 12h 13h30 / 18h30	9h / 12h 13h30 / 18h30
	9h / 12h 13h30 / 17h30	9h / 12h 13h30 / 17h30	9h / 12h 13h30 / 17h30
	jeudi	vendredi	samedi
	9h / 12h 13h30 / 18h30	9h / 12h 13h30 / 18h30	9h / 12h 13h30 / 18h30
	9h / 12h 13h30 / 17h30	9h / 12h 13h30 / 17h30	9h / 12h 13h30 / 17h30

**OUVERT LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS**  
**DE 9h à 12h :** sauf le 25 déc., le 1er janv. et le 1er mai.  
 Été : du 15 mars au 14 octobre.  
 Hiver : du 15 octobre au 14 mars.

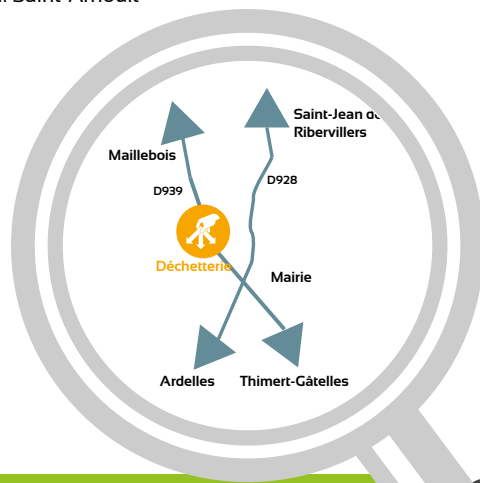
## CHÂTEAUNEUF-EN THYMERAIS

(28170)

Z.I. Saint-Arnoult

	lundi	mardi	mercredi
	9h / 12h 14h / 18h	FERMÉE	9h / 12h 14h / 18h
	14h / 17h		9h / 12h 14h / 17h
	jeudi	vendredi	samedi
	14h / 18h	9h / 12h 14h / 18h	9h / 12h30 13h30 / 18h
	FERMÉE	FERMÉE	9h / 12h 14h / 17h

**FERMÉE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.**  
 Été : du 15 mars au 14 novembre.  
 Hiver : du 15 novembre au 14 mars.



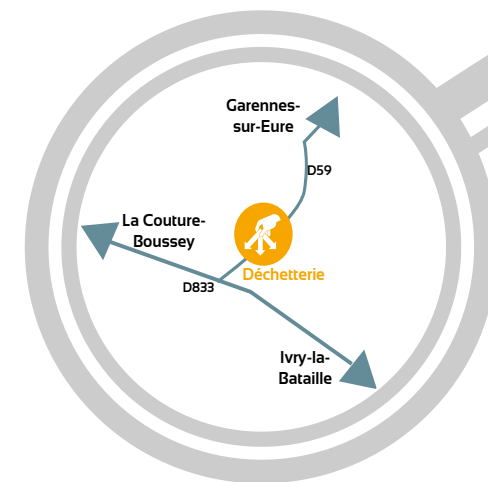
## IVRY-LA-BATAILLE

(27540)

Route de la Couture - CD 59

	lundi	mardi	mercredi
	14h / 18h	9h / 12h 14h / 18h	9h / 12h 14h / 18h
	FERMÉE	9h / 12h 14h / 17h	9h / 12h 14h / 17h
	jeudi	vendredi	samedi
	9h / 12h	9h / 12h 14h / 18h	9h / 12h30 13h30 / 18h
	9h / 12h	14h / 17h	9h / 12h 14h / 17h

**FERMÉE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.**  
 Été : du 15 mars au 14 novembre.  
 Hiver : du 15 novembre au 14 mars.



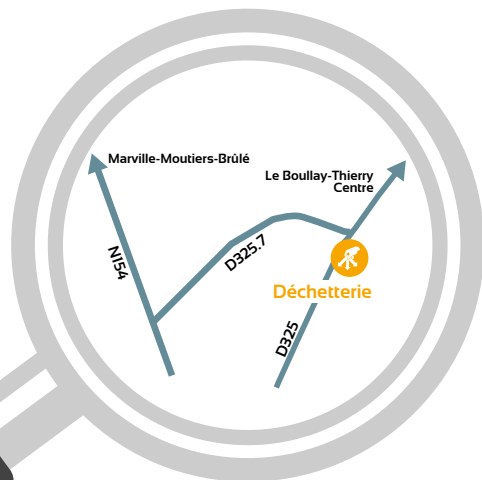
# { les déchetteries à votre disposition }



## LE BOULLAY-THIERRY

(28500)

Route départementale 325



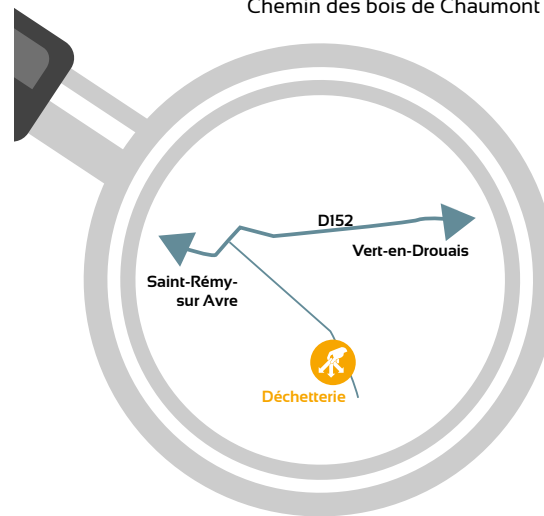
	lundi	mardi	mercredi
☀	14h / 18h	FERMÉE	14h / 18h
❄	14h / 17h		FERMÉE
	jeudi	vendredi	samedi
☀	FERMÉE	14h / 18h	8h / 12h 14h / 18h
❄		FERMÉE	9h / 12h 14h / 17h

**FERMÉE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.**  
 Été : du 15 mars au 14 novembre.  
 Hiver : du 15 novembre au 14 mars.

## SAINT-RÉMY-SUR-AVRE

(28380)

Chemin des bois de Chaumont



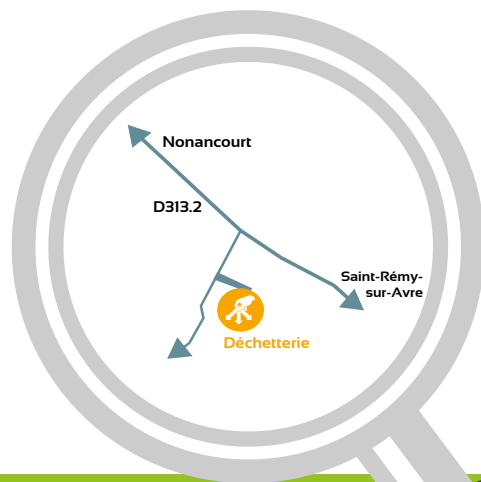
	lundi	mardi	mercredi
☀	FERMÉE	14h / 18h	14h / 18h
❄		14h / 17h	FERMÉE
	jeudi	vendredi	samedi
☀	14h / 18h	FERMÉE	9h / 12h30 13h30 / 18h
❄	14h / 17h		14h / 17h

**FERMÉE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.**  
 Été : du 15 mars au 14 novembre.  
 Hiver : du 15 novembre au 14 mars.

## SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÈTS

(28350)

Rue Descartes



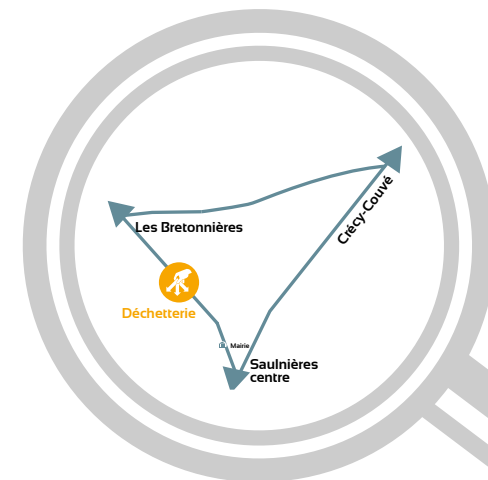
	lundi	mardi	mercredi
☀	14h / 18h	FERMÉE	14h / 18h
❄	14h / 17h		14h / 17h
	jeudi	vendredi	samedi
☀	FERMÉE	9h / 12h 14h / 18h	9h / 12h30 13h30 / 18h
❄		FERMÉE	9h / 12h 14h / 17h

**FERMÉE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.**  
 Été : du 15 mars au 14 novembre.  
 Hiver : du 15 novembre au 14 mars.

## SAULNIÈRES

(28500)

Lieu-dit La Grande-Vallée



	lundi	mardi	mercredi
☀	14h / 18h	FERMÉE	14h / 18h
❄	FERMÉE		14h / 17h
	jeudi	vendredi	samedi
☀	FERMÉE	14h / 18h	8h / 12h 14h / 18h
❄		FERMÉE	9h / 12h 14h / 17h

**FERMÉE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS.**  
 Été : du 15 mars au 14 novembre.  
 Hiver : du 15 novembre au 14 mars.

## { les déchets valorisables }



## ET APRES ?

### Que se passe t-il ?



DÉCHETS VERTS

**DÉCHETS VERTS**

Tontes de pelouse, feuilles, résidus d'élagage et de tailles, branchages.

→ Ils sont broyés puis transformés en compost.



BOIS

**BOIS**

Planches, panneaux, vieux meubles...

→ Après broyage, il est recyclé en panneaux de bois aggloméré.



MÉTAUX

**FERRAILLE**

Cadres de bicyclette, tubes et mobilier métallique, tôle...

→ Le métal est fondu pour être réutilisé.



CARTONS

**CARTONS**

Principalement des cartons d'emballages.

→ Ils servent à la fabrication de nouveaux cartons.



GRAVATS / INERTES

**GRAVATS**

Déchets de démolition, cailloux, pierres...

→ Les gravats sont réutilisés en remblais pour être valorisés au maximum.



ENCOMBRANTS

**ENCOMBRANTS**

Déchets divers non recyclables : canapés, isolants...

→ Ils sont traités afin d'en valoriser un maximum. Le résiduel part en enfouissement.

## { les déchets valorisables }



LAMPES

**LAMPES**

Lampes et néons usagés sauf ampoules à filament et halogènes.

→ Les composants sont séparés puis recyclés.



BATTERIES

**BATTERIES**

Ensemble des batteries de véhicules.

→ Après neutralisation de l'acide, les matériaux tels que le plomb sont recyclés.



HUILES DE FRITURE

**HUILES DE FRITURE**

Toutes les huiles alimentaires.

→ Après traitement, elles sont valorisées en biocombustible.



HUILES DE VIDANGE

**HUILES DE VIDANGE**

Huiles issues des vidanges.

→ Elles sont dépolluées et utilisées en cimenterie pour produire de l'énergie.



CARTOUCHES ENCRE

**CARTOUCHES**

Ensemble de cartouches d'imprimantes, toners.

→ Les cartouches sont triées et rechargées en encre.



PNEUMATIQUES

**PNEUMATIQUES**

Uniquement de véhicules légers, déjantés, ni souillés, ni lacérés.

→ Ils sont triés puis transformés en granulés de caoutchouc et ferraille.

## { les DEEE\* }



ECO - ORGANISME

## ECO-SYSTEMES

**Gros électroménager :**  
réfrigérateur, cuisinière,  
micro-ondes...

**Petit électroménager :**  
fer à repasser, rasoir,  
brosse à dents électrique...

**Matériel informatique :**  
écran, clavier, unité centrale...

**Téléphonie :**  
téléphones portables,  
fax, chargeurs...

Retrouvez la liste complète de tous  
les appareils sur : [www.eco-systemes.com](http://www.eco-systemes.com)

NE LES JETEZ PLUS  
À LA POUBELLE !

Demandez-vous d'abord  
s'ils peuvent encore  
servir ou être réparés.  
Sinon, déposez-les  
en déchetterie où  
ils seront pris en charge  
pour être traités et valorisés.

Pour vous en débarrasser ?!  
3 possibilités s'offrent à vous !!

## Le Distributeur

Si vous achetez un  
appareil neuf,  
le distributeur est tenu  
à l'achat ou à la livraison.  
C'est le  
« Un pour Un »

Économie sociale  
et solidaire

Votre appareil est en bon  
état, donnez le à une  
association d'économie  
sociale et solidaire,  
spécialisée pour le  
réemploi.

## Collectivités locales

Apportez vos appareils  
dans les déchetteries  
équipées pour les recevoir.  
(p. 18-19)

\*DEEE : Les Déchets d'Équipements Électriques  
et Électronique.

## { les déchets diffus spécifiques - DDS }



ECO - ORGANISME

## ECO-DDS

Ce sont des déchets ménagers  
susceptibles de contenir un ou  
plusieurs produits chimiques  
pouvant présenter un risque  
significatif pour la santé et/ou  
l'environnement.

En voici quelques-uns classés,  
ci-dessous, par catégories :

## PRODUITS SPÉCIFIQUES :

Vernis, traitement des surfaces,  
acétone, solvants, décapants,  
paraffine, vaseline de bricolage...  
Entretien carrosserie, filtre à huile,  
antigel, liquide de refroidissement,  
anti-goudron...

En les rapportant  
à la déchetterie,  
vos DDS seront traités  
de manière spécifique  
et réglementaire.



## JARDINAGE :

Insecticide, répulsif, appâts, raticide,  
anti-mousses et anti-moisissures,  
herbicide, engrais, désinfection  
des piscines...

## DECORATION :

Rebouchage, finition, joints, lissage,  
colles et mastics, résines et mousses,  
peintures et additifs, white spirit,  
essence de thérébentine...

## BRICOLAGE :

Nettoyants cheminées, déboucheurs,  
aérosols imperméabilisants,  
soude, alcool, eau  
oxygénée, allume-feu,  
recharge briquets et allumeurs  
combustibles...



## { les textiles, linge, chaussures - TLC }



ECO - ORGANISME

## ECO-TLC ↙

Les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC), même usés, peuvent-être réutilisés ou recyclés. En les déposant dans les bornes prévues à cet effet, vous leur offrez une seconde vie.

Plus d'informations sur :  
[www.eco-tlc.fr](http://www.eco-tlc.fr)



Une partie des textiles est donnée ou revendue à prix modique dans les antennes locales d'associations. Les pièces en bon état sont revendues en friperies, en France ou à l'étranger.

Tout ce qui n'est pas réutilisable est recyclé. Ils deviennent alors des chiffons, des fils ou des fibres...

## CHAUSSURES



Chaussures attachées entre elles pour ne pas séparer les paires.

## LINGE DE MAISON



Draps, serviettes, rideaux ,chiffons...

## TEXTILE D'HABILLEMENT



T-Shirt, jeans, pull-over, pyjama...

UNE SECONDE VIE  
POUR LES TEXTILES !

## { les DASRI\* }



ECO - ORGANISME

## DASTRI ↙



Les patients en auto-traitement peuvent rapporter leurs aiguilles partout en France grâce à l'éco-organisme DASTRI.

Pour cela, 4 étapes sont nécessaires.

Plus d'informations sur :  
[www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)



Liste non exhaustive des DASRI à déposer dans les boîtes jaunes :

Lancette et auto-piqueur à barillet, aiguille à stylo, aiguille seule, micro-perfuseur, set de transfert, adaptateur flacon, aiguille de transfert, mix 2 vial, cathéter, cathéter tout en un type MIO, stylo avec aiguille sertie ou aiguille rétractable, seringue avec aiguille solidaire, seringue type Imject.



- 1 Le patient va chercher la boîte à aiguilles chez un pharmacien.



- 2 Il se soigne.



- 3 Il remplit sa boîte à domicile.



- 4 Il rapporte sa boîte dans une pharmacie partenaire\*\* ou à la déchetterie de Dreux et Châteauf.



\*\* : voir sur [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

\* DASRI : Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux



# { les piles et accumulateurs }



ECO - ORGANISME  
**COREPILE**

Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables. L'éco-organisme «Corepile» assure le traitement de ces piles après la collecte.

Plus d'informations sur :  
[www.corepile.fr](http://www.corepile.fr)



## POINTS DE COLLECTES



Il existe 28 000 points de collectes Corepile : magasins, déchetteries, collectivités, entreprises, administrations...

## CONTENEUR



Ne jetez pas vos piles avec les ordures ménagères. Stockez-les dans un conteneur type « Cube à Piles », disponible sur le site Corepile.  
([www.corepile.fr](http://www.corepile.fr))



## INFORMATIONS



En moyenne, chaque foyer français possède 75 piles ou batteries\*, soit 3 fois plus qu'on ne le pense.  
(\*Selon une étude Brain Value, 2014)

# { le mobilier usagé }



ECO - ORGANISME  
**ECO-MOBILIER**

Pour donner aux meubles un nouvel avenir, l'éco-organisme «Éco-mobilier» met en place progressivement la filière de collecte, de recyclage et de réutilisation des meubles usagés.

Plus d'informations sur :  
[www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr)

3 SOLUTIONS  
pour les meubles  
usagés !

1



**L'économie sociale et solidaire.**

Structures type Emmaüs, Secours catholique, Secours populaire Français

2



**Les distributeurs partenaires.**

Renseignez-vous chez votre distributeur. (1 pour 1)

3



**Les déchetteries**

Liste des déchetteries ayant la filière « Eco-Mobilier », pages 18 et 19.



**DONNER CE FAUTEUIL, C'EST AVOIR LA TÊTE SUR LES ÉPAULES.**

En donnant les meubles dont vous ne voulez plus aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, vous contribuez à leur réemploi et leur réutilisation. Avec nous, les meubles ont un nouvel avenir.

# { type de déchet accepté par



## Pour simplifier vos apports en déchetteries

Nous vous conseillons de trier vos déchets par catégorie au moment du chargement. Sur place, nos gardiens vous guideront pour tout trier.



	Déchets verts	Bois	Gravats	Cartons	Pneumatiques	Encombrants	Ferraille	Diffus spécifiques
Anet	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Bû	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Brezolles	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Châteauneuf-en-Thymerais	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Dreux	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Ivry-la-Bataille	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Le Boullay-Thierry	✓		✓			✓		
Saint-Lubin des Joncherêts	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Saint-Rémy-sur-Avre	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Saulnières	✓		✓			✓		

# catégorie et par déchetterie }



La filière proposée par l'éco-organisme « Éco-Mobilier » sera mise en place progressivement, dans certaines déchetteries, d'ici 2017.



	Huile de vidange	Lampes	Piles	Batteries	Huiles de fritures	DAA/RI	Cartouches	Mobilier	DEEE	Textiles
			✓					2015	2016	2017
			✓						✓	
		✓	✓					✓	✓	✓
	✓	✓	✓		✓			✓	✓	✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓
									✓	
		✓	✓					✓	✓	✓
									✓	

Agglo  
du Pays  
de Dreux



éco-mobilier



Eco-systèmes



Agglo du Pays de Dreux  
4, rue de Châteaudun  
BP 20159  
28103 Dreux Cedex

Tél. : 02 37 64 82 00 - Fax : 02 37 62 87 57  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)